République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de LAON
Commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 22 mai 2023

Présents : Jean-Claude ARTEIL, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CARAMELLE, Grégory COIGNOUX, Mélanie EVRA, Dominique LEBLOND, Patrick LE REZIO, Adeline NEAU, Annick OHLERT, Olivier PAWLICKI, Arnaud POETTE, Carole RIBEIRO, Benoît ROGER.

Absente excusée : Sophie MENUS

Secrétaire : Arnaud POETTE

2023-028 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion - délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

Bilan des délégations au Maire - information

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les décisions suivantes ont été prises en matière de préemption urbain :

- Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de Monsieur Benoît BOUDINOT et Madame Aurore DAUTREMAY, sise 16 rue du Château, cadastrée AB 807, d'une superficie de 703 m2, pour un prix de vente de 132 950 €.

- Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de Monsieur Antoine PAWLAK, sise 22 rue de la Verdure, cadastrée AB 34 et AB 867, d'une superficie totale de 1628 m2, pour un prix de vente de 120 000 €.

- Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de CLESENCE, sise 24 rue Jean Richepin, cadastrée AB 887 et AB 892, d'une superficie totale de 128 m2, pour un prix de vente de 67 000 €.

2023-029 - Travaux église : remplacement du moteur de volée de la coche 1 ainsi que du battant - délibération

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les projets suivants :

- Remplacer le moteur de volée de la cloche 1 qui est à ce jour hors service,
- Remplacer le battant qui est usé, plat et écroui, ce qui provoque une usure anormale du point de frappe de la cloche, pouvant aller jusqu'à la fêler, voire même à une cassure.
- Solliciter une subvention au titre du fonds d'investissement aux communes auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre d'un montant de **2 889,60 € soit 80%.**

Cette délibération annulera et remplacera la délibération n°2022_034.

Travaux café : acquisition de matériel - information

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les normes sanitaires imposent du matériel et du mobilier de cuisine en inox.

Madame le Maire soulève que l'enveloppe consacrée par « 1 000 cafés » à l'équipement du café ne permettra pas d'équiper entièrement la cuisine. Il convient à minima de l'équiper d'un piano, d'une table de préparation inox et d'une hôte.

Madame le Maire précise que cette dépense supplémentaire pourra être intégrée à la subvention du département dans le cadre de l'API et complétée par une seconde subvention au titre du fonds d'investissement aux communes du Pays de la Serre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable sur ces acquisitions avec l'aide des subventions.

2023-030 – Travaux salon de coiffure : étude des devis pour le remplacement de la porte d'entrée - délibération

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- Retenir le devis porte alu (Laon Habitat confort) d'un montant de **5 681,52 € HT** soit **6 817,82 € TTC**

- Solliciter une subvention au titre du fonds d'investissement aux communes auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre d'un montant de **4 545,22 € soit 80%.**

2023-031 – Ecole : adhésion à l'ENT One - délibération

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de se rapprocher de l'ADICA qui gère l'ENT ONE du département,
- décide que la commune prendra directement en charge l'adhésion,
- autorise madame le Maire à signer la convention d'adhésion avec l'ADICA.

2023-032 – Ecole : Financement des sorties de fin d'année - délibération

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la subvention inscrite au budget 2023 dédiée au financement des sorties scolaires est de **2 100,00 €** soit 20 € x 105 enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser l'intégralité de cette somme à la coopérative scolaire.

2023-033 – Tarifs municipaux : modification de la délibération fixant les tarifs cimetière - délibération

Madame le Maire soulève le manque d'information sur le coût du renouvellement d'une concession intégrant un caveau sur la délibération existante.

Madame le Maire propose au Conseil de compléter la délibération fixant les montants comme suit :

MODIFICATIONS PROPOSEES		
Sépulture terrain 2m² (30 ans) sans caveau		300,00 €
Renouvellement 30 ans		300,00 €
Sépulture terrain 1m² (30 ans) sans cavurne		150,00 €
Renouvellement 30 ans		150,00 €
Sépulture terrain 2m² (30 ans) + caveau 2 places		1 500,00 €
Renouvellement 30 ans		300,00 €
Sépulture terrain 1m² (30 ans) + cavurne		450,00 €
Renouvellement 30 ans		150,00 €
Columbarium n° 1 (30 ans)	petite case	160,00 €
	moyenne case	200,00 €
	grande case	240,00 €
Columbarium n° 2 (30 ans)		600,00 €
Jardin du souvenir : dispersion des cendres		gratuit
Jardin du souvenir : pose d'une plaque commémorative sur la stèle (30 ans)		40,00 €

Après échange et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications en ajoutant une ligne pour le renouvellement 30 ans des deux columbariums d'un montant de 200€.

La délibération annulera et remplacera la délibération N°2018_112 du 10 décembre 2018 en intégrant le prix du renouvellement de l'emplacement au columbarium (1 et 2) de 200 € quelque soit la taille de la case.

2023-034 – Régie de recettes : modification de l'acte constitutif - délibération

Madame le Maire rappelle que la délibération du 27 avril 2016 et l'arrêté municipal du 9 mai 2016 définissent les modalités de la régie de recettes.

Ainsi pour permettre à la commune de percevoir des dons (et notamment ceux de Monsieur James Smales), de louer la salle de la Chaumière et de vendre des enveloppes comme le prévoit la dernière délibération du 11 févier 2019, il est nécessaire de modifier les articles 2 et 4 comme suit :

Article 2 : Il est constitué auprès de la commune de Couvron-et-Aumencourt, une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

- Location du foyer rural
- **Location de la salle de la chaumière**
- Droits de place
- Location de matériel
- Photocopies **et vente d'enveloppes**
- **Dons**

Article 4 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à **12 500,00 € - douze mille cinq cent euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Valide les modifications des articles 2 et 4,
- Mandate le Maire pour avoir l'avis du comptable,
- Mandate le Maire pour signer les arrêtés des régisseurs

Questions diverses

- Transports scolaires : Madame le Maire revient vers les membres du Conseil sur une question évoquée en septembre concernant le bus scolaire du collège et précise qu'il y a 66 collégiens pour un bus de 55 places. Elle ne manquera pas d'être vigilante à la rentrée pour ne pas réitérer ce dysfonctionnement.

- Tickets de cantine : Le Pays de la Serre a mis en place un nouveau logiciel pour la réservation des repas en ligne. Ce système est utilisé à Pierrepont depuis février 2023 et convient à 99% des parents. Dans notre commune il sera mis en place en juin. Pour les parents qui le souhaitent, ils pourront utiliser en parallèle les tickets « papiers ».

- Circuit Palmer : De nouvelles études pour le projet modifié sont toujours en cours. La société NEOEN qui développera des panneaux photovoltaïques sur le site est également intéressée pour compléter son parc sur les emprises des merlons qui n'auront plus d'utilité dans le cadre d'un circuit pour voitures électriques. Ce projet photovoltaïque permettra à la commune de Couvron de percevoir la taxe d'aménagement ainsi que les taxes foncières.

- Travaux voirie : Le CRSD prévoit l'aménagement de la rue de Vivaise identifiée comme accès principal au site. Indépendamment des travaux du circuit, la Communauté de Communes du Pays de la Serre, maître d'ouvrage, a été sollicitée pour réaliser partiellement les travaux du lotissement du Mail jusqu'au cimetière (réfection voirie, cheminement piétons et éclairage public).

- Recensement : 926 personnes ont été recensés en février dernier. D'autres informations seront transmises par l'INSEE dans les prochains mois, puis présentées dans le prochain Tour de Ville.

- Espaces verts : L'embauche d'une personne supplémentaire serait judicieuse pour remplacer M. ROGER Frédéric afin de cibler certains secteurs comme le cimetière où la rue de Fourdrain avec du matériel adéquat. Une étude va être menée et une réponse sera prise au prochain conseil.

- Travaux : La réfection du pignon de l'école maternelle semble nécessaire et sera programmée pour l'an prochain. Il serait intéressant de prévoir une opération « façade » sur l'ensemble des bâtiments communaux qui le nécessitent.

Quelques lettres restantes (TA E) sur la porte d'entrée du stade seront retirées.

Des fuites au tennis sont signalées et seront réparées.

Madame Dominique LEBLOND en charge de l'organisation de la fête communale et du 14 juillet rend compte de la réunion de la commission des fêtes qui s'est déroulée avant le Conseil municipal. Un point est fait sur l'organisation du « Qui fait quoi » et sur la présence des membres du Conseil lors de ces deux manifestations.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Carole RIBEIRO

MAIRIE DE COUVRON-AUMENCOURT 02270 (AISNE)